

Entre les soussignés :

Katrin DE RIDDER, demeurant Lalosse – 11420 Molandier - 04.68.23.29.67 - katrin.deridder@yahoo.fr Ci-après dénommée l'**agricultrice** de première part

Et : le/la **consommateur.trice**

DemeurantCP.....VILLE.....Tel :...../...../...../...../.....

Courriel :@.....Ci-après dénommé.e le/la **consommateur.trice** de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous préachetons une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du- de la **consommateur.trice** par l'**agricultrice** en fromages de brebis que le/la **consommateur.trice** s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. La durée de la saison est fixée à 7 mois, de janvier à juillet. Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant le panier doit être annexée au contrat et en faire partie intégrante. Cependant, l'**agricultrice** se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DEFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un panier, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

L'**agricultrice** s'engage à cultiver et récolter les produits objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Elle s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'elle livrera au-à la **consommateur.trice**. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (ponte, abattage), la date limite de consommation. L'**agricultrice** s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison au-à la **consommateur.trice**. L'**agricultrice** s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser le/la **consommateur.trice** et à garantir le respect de la chaîne du froid.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'**agricultrice** procèdera à 7 distributions selon un rythme mensuel. Les distributions des paniers auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 au local Place Millane à Pamiers (09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. L'**agricultrice** garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution. Si le/la **consommateur.trice** est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il/elle fera son affaire de faire retirer son panier en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de€, soit une somme de.....€par distribution.

Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins de l'**agricultrice** et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués.

Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de **Katrin DE RIDDER** que le/la **consommateur.trice** adressera à l'**agricultrice** à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

- En une fois (janvier), soit 1 chèque de _____ En trois fois (février, avril, juin) soit 3 chèques de _____
- En quatre fois (janv, mars, mai, juin), soit 4 chèques de _____ En sept fois, soit 7 chèques de _____

Dans le dernier cas, l'**agricultrice** présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour du mois et de manière régulière sur la saison (tous les mois ou tous les 2 mois). En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du/ de la **consommateur.trice** avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le/la **consommateur.trice** a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'**agricultrice**, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers le

En deux exemplaires originaux.

L'**agricultrice**



Le/la **consommateur.trice**

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-après :

CONTRAT D'ENGAGEMENT BREBIS

Nom du consommateur trice :

ANNULLATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à L'AGRICULTRICE.

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement produits laitiers daté du/...../..... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Fait à : Le

Signature de l'acheteur

appam'AMAP - appaméenne Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne - amap09.panniers@free.fr

www.apam-amap.org - www.amapreseau-mp.org